



Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes  
Tél : 04 50 25 63 24 - Courriel : contact@proximiti.fr  
Siège administratif : 7B, place de l'Hôtel de Ville - 74130 Bonneville  
Siège social : Maison de Pays - 74800 La Roche-sur-Foron



Compte-rendu affiché  
Du 28/04/15  
au 14/07/15



Le Président du SM4CC,  
Gilbert ALLARD

**COMITE SYNDICAL  
SÉANCE DU 10 AVRIL – 15H00  
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

**Le procès verbal *in extenso* de la séance du Comité Syndical  
est consultable dès son approbation sur simple demande  
auprès du Secrétariat du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes  
(Immeuble « Le Central » 62, place de l’Hôtel de Ville à Bonneville)**

L’an deux mille quinze, le dix avril, à quinze heures, le Comité syndical s’est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes du Pays Rochois, sous la présidence de Monsieur Gilbert ALLARD, Président.

- Date de convocation : le 1<sup>er</sup> avril 2015
- Nombre de délégués en exercice : 20
- Nombre de délégués présents : 14
- Nombre de délégués donnant pouvoir : 3
- Nombre de délégués votants : 17

**DELEGUES PRESENTS :**

**Délégués titulaires :**  
Monsieur Marin GAILLARD ; Monsieur Gilbert ALLARD ; Monsieur Claude BOUQUERAND ; Madame Isabelle MOURER ; Monsieur Stéphane VALLI ; Monsieur Jean-Pierre MERMIN ; Monsieur Serge SAVOINI ; Monsieur Bertrand MAURIS DEMOURIOUX ; Monsieur Bernard CHATEL ; Monsieur Serge PITTET ; Monsieur Louis FAVRE ; Monsieur Jean-François CICLET ; Monsieur Pierre MONATERI ; Monsieur Philippe MAUME ;

**Délégués suppléants :**  
Madame Danielle ANDREOLI ; Monsieur Daniel TOLETTI

**Délégués ayant donné pouvoir :**  
Monsieur Martial SADDIER a donné pouvoir à Monsieur Stéphane VALLI ; Monsieur Cédric LAMOUILLE a donné pouvoir à Monsieur Gilbert ALLARD ; Monsieur Didier LAYAT a donné pouvoir à Monsieur Serge SAVOINI ;

**Délégués excusés :**  
Monsieur David RATSIMBA ; Monsieur Cédric LAMOUILLE ; Monsieur Bruno FOREL ; Monsieur Didier LAYAT ;

Monsieur Claude BOUQUERAND est désigné secrétaire de séance.



Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes  
Tél. : 04 50 25 63 24 - Courriel : contact@proximiti.fr  
Siège administratif : 78, place de l'Hôtel de Ville - 74130 Bonneville  
Siège social : Maison de Pays - 74800 La Roche sur Foron



## ASSISTAIENT EGALEMENT :

Monsieur Silvère SAY ; Monsieur Matthieu VUILLET ;

### **N°2015 04 090 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – REGLEMENT INTERIEUR DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES ENFANTS SCOLARISES EN ECOLE MATERNELLE OU ELEMENTAIRE**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

- ☞ Approuve l'adoption du règlement des transports scolaires pour les enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire ;
- ☞ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **N°2015 04 091 - FINANCES LOCALES – TARIFS – TARIFICATION DU SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

- ☞ Approuve les tarifs relatifs à l'accès au service de transport à la demande pour l'année 2015 fixés à 1,82 € HT par trajet et par personne (soit 2€ TTC) et la gratuité pour les moins de 6 ans ;
- ☞ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **N°2015 04 092- FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS – FINANCEMENT DU SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

- ☞ Approuve les appels de contributions auprès de chaque intercommunalité membre, selon répartition exposée dans le tableau ci-après,



Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes  
 Tél. : 04 50 25 63 24 - Courriel: contact@proximiti.fr  
 Siège administratif : 7B, place de l'Hôtel de Ville - 74130 Bonneville  
 Siège social : Maison de Pays - 74800 La Roche sur Foron



PARTICIPATIONS EPCI SUBVENTION CDDRA DEDUITE				
Objet	CCPR	CCFG	CCAS	CC4R
TAD zonal 3CC	58 744,73 €	58 744,73 €	58 744,73 €	- €
Ligne à la demande Bonneville / CHAL	- €	30 283,25 €	- €	- €
Ligne à la demande La Roche sur Foron / CHAL	38 411,94 €	- €	- €	- €
Ligne à la demande St Jeoire / Reignier	- €	- €	16 242,97 €	16 242,97 €
OPTION 6 : 3 Dessertes médicales d'Annemasse depuis CCAS	- €	- €	123,90 €	- €
OPTION 7 : 15 Dessertes sociales d'Annemasse depuis CCAS	- €	- €	974,89 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>97 156,67 €</b>	<b>89 027,98 €</b>	<b>76 086,49 €</b>	<b>16 242,97 €</b>

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**N°2015 04 093 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS DE GESTION POUR L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2015-2016**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

- ↳ Approuve les montants des participations des familles aux frais de gestion pour l'organisation des transports scolaires pour l'année 2015-2016 ;
- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**N°2015 04 094- FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL TRANSPORT A LA DEMANDE**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour) :

- ↳ Approuve le compte administratif du budget principal 2014 tel que présenté,



Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes

Tél. : 04 50 25 63 24 • Courriel : contact@proximiti.fr

Siège administratif : 78, place de l'Hôtel de Ville - 74130 Bonneville

Siège social : Maison de Pays - 74800 La Roche sur Foron



INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes	519,00€	Recettes	580.075,46€
Dépenses	5.529,00€	Dépenses	510.257,91€
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 5.010,00€</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>69.817,55€</b>
Résultat antérieur reporté	5.463,33€	Résultat antérieur reporté (excédent)	71.390,61€
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>453,33€</b>	<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>141.208,16€</b>

↳ Autorise ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**N°2015 04 095 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour) :

↳ Approuve le compte administratif du budget annexe 2014 tel que présenté,

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes	0,00€	Recettes	4.101.346,73€
Dépenses	9564,51€	Dépenses	4.011.432,49€
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 9.564,51€</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>89.914,24€</b>
Résultat antérieur reporté	0,00€	Résultat antérieur reporté	400.956,27€
<b>Intégration résultats 2014 du SI.ST Jeoire &amp; du SIRS Bonneville</b>	<b>- 15.085,46€</b>	<b>Intégration résultats 2014 du SI.ST Jeoire &amp; du SIRS Bonneville</b>	<b>97.106,24€</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 24.649,97€</b>	<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>587.976,75€</b>

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**N°2015 04 096- FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – COMPTE DE GESTION 2014 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :



Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes

Tél. : 04 50 25 63 24 - Courriel : contact@proximiti.fr

Siège administratif : 78, place de l'Hôtel de Ville - 74130 Bonneville

Siège social : Maison de Pays - 74800 La Roche-sur-Foron



➤ Approuve le compte de gestion 2014 du budget principal arrêté à :

Résultat d'investissement (déficit)	- 5.010,00€	Résultat de fonctionnement	69.817,55€
-------------------------------------	-------------	----------------------------	------------

➤ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**N°2015 04 097- FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – COMPTE DE GESTION 2014 – BUDGET ANNEXE**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

➤ Approuve le compte de gestion 2014 du budget annexe arrêté à :

Résultat d'investissement (déficit)	-24.649,97€	Résultat de fonctionnement	587.976,75€
-------------------------------------	-------------	----------------------------	-------------

➤ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**N°2015 04 098 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

➤ Affecte les résultats du SM4CC sur le budget 2015 de la manière suivante, compte tenu de l'absence de restes à réaliser :

- La somme de + **453,33€** au compte R001 Solde d'exécution reporté
- La somme de + **141.208,16€** au compte R002 Excédent de fonctionnement reporté

➤ Arrête les résultats définitifs ;

➤ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**N°2015 04 099 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET ANNEXE**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

➤ Affecte les résultats du SM4CC sur le budget 2015 de la manière suivante, compte tenu de l'absence de restes à réaliser, et au regard de l'intégration des résultats du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires de Saint-Jeoire et du SIRS de Bonneville :

- R002 Excédent de fonctionnement reporté : 563.326,78 €
- compte R/1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 24.649,97 €

➤ Arrête les résultats définitifs ;



Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes  
Tél. : 04 50 25 63 24 • Courriel : [contact@proximiti.fr](mailto:contact@proximiti.fr)  
Siège administratif : 78, place de l'Hôtel de Ville - 74130 Bonneville  
Siège social : Maison de Pays - 74800 La Roche sur Foron



↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**N°2015 04 100 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRINCIPAL – TRANSPORT A LA DEMANDE 2015**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

- ↳ Adopte le budget primitif – budget principal de l'exercice 2015 du SM4CC tel que présenté ci-dessus.
- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**N°2015 04 101 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET ANNEXE – TRANSPORT SCOLAIRE 2015**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

- ↳ Adopte le budget primitif – budget annexe de l'exercice 2015 du SM4CC tel que présenté ci-dessus.
- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**N°2015 04 102 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DU SM4CC**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

- ↳ Adopte le tableau des emplois tel que présenté.
- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,  
Gilbert ALLARD  
  
Syndicat Mixte  
des 4 Communautés de Communes  
**SM4CC**

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.  
Pour les délibérations relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.